

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 10 octobre dernier en vertu de la délégation qui lui a été attribuée par délibération du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2001.

↳ CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION - PRECONISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES - MISE EN CONFORMITE DES OUVRAGES DE CAPTAGE ET DE STOCKAGE D'EAU POTABLE - TITULAIRE DU MARCHE : COMPAGNIE GENERALE DES EAUX - MONTANT : 277 384,41 FTTC (SOIT 42 286,98 €).

↳ FALAISES PROMONTOIRE DE BONSECOURS - CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DE VIDES PAR FORAGES DESTRUCTIFS - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE CEBTP - MONTANT : 281 060 FTTC (SOIT 42 847,32 €).

↳ **CONVENTIONS D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION :**

- ECOLE BROGLIE - RUE ALEXANDRE LEGROS A DIEPPE - BENEFICIAIRE : Mme BLONDEL FABIENNE - MONTANT DU LOYER : 1 902,27 F (290 €).
- HOTEL DE VILLE - BOULEVARD MARECHAL JOFFRE - BENEFICIAIRE : M. HAMEL PHILIPPE - OCCUPATION PAR NECESSITE DE SERVICE.
- ECOLE LANGEVIN A NEUVILLE LES DIEPPE - BENEFICIAIRE : M. NOEL HERVE - MONTANT DU LOYER : 1 902,27 F (290 €).

↳ AVENANTS A TROIS CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR EXTENSION A USAGE COMMERCIAL - ETABLISSEMENTS CONCERNES : RESTAURANTS "LE GALION" "LA LOUSIANE" ET "LE FESTIVAL" - PROROGATION DE LA DATE D'ECHEANCE DE CES CONVENTIONS AU 31.12.2001.

↳ INSTABILITE DE FALAISES - PROPRIETES SISES 56 TER RUE DU DAUPHIN LOUIS ET 17 RUE CITE DE LIMES - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - INTERVENTION DE MAITRE PASCALE RONDEL.

↳ **QUARTIER DE L'ESPLANADE DU VIEUX CHATEAU - AVENUE DES ANGLAIS - MARCHES NEGOCIES SUITE A APPELS D'OFFRES INFRUCTUEUX :**

- LOT 1 "VOIRIE" - TITULAIRE DU MARCHE : JEAN LEFEBVRE NORMANDIE - MONTANT : 965 871,66 FTTC (SOIT 147 246 €) -
- LOT 2 "ECLAIRAGE PUBLIC" - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE SFEE - MONTANT : 77 297,05 FTTC (SOIT 11 783,86 €).

↳ OCCUPATION DE SALLES MUNICIPALES - SALLE ALBERT LEGRAS - CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION "S'EN SORTIR" POUR LES REUNIONS D'AIDE ET D'ORIENTATION DES PERSONNES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2001-2002.

↳ **VALLON DU MONT ROBIN - BRISE DES CHARGES PLUVIALES -**

- LOT 1 "CANALISATION PLUVIALE Ø 600" - TITULAIRE : ENTREPRISE SOGEA NORD OUEST - MONTANT : 30 439,46 €TTC.
- LOT 2 "AMENAGEMENT DU BLOCKHAUS EN BRISE CHARGE" - TITULAIRE : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORMANDIE - MONTANT : 39 476,79 €TTC.

↳ CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES DU GYMNASSE DELAUNE - AVENANT AU CONTRAT DU 8 MARS 2000 POUR SUBSTITUER LA SOCIETE AXIANS/NORMAXIS A LA SOCIETE MASSELIN - TITULAIRE : SOCIETE NORMAXIS.

↳ IMMEUBLE SIS 14 RUE DUQUESNE - DIEPPE - CONCESSION DE RESTRUCTURATION URBAINE - REHABILITATION D'UN LOGEMENT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'ORIGINE - BENEFICIAIRE : M. FOURNIER - REVERSEMENT DE L'ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE AU BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE DIEPPE.

↳ **DEMANDES DE PRETS PROJETS URBAINS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - OPERATIONS CONCERNEES :**

- RECONQUETE ET VALORISATION DU QUARTIER DIEPPE SUD - MONTANT : 3 600 000 F.
- OPERATION DE RESTRUCTURATION URBAINE DU CŒUR HISTORIQUE DE DIEPPE - MONTANT : 2 000 000 F.
- RECONSTRUCTION DU CES DELVINCOURT - MONTANT : 1 720 702 F.
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUAÏ DUQUESNE - MONTANT : 2 320 000F.

↳ RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE

BOUTEILLE ACETYLENE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX MUNICIPAL -
TITULAIRE : SOCIETE AIR LIQUIDE - MONTANT DE LA LOCATION : 1 800 FTTC
(SOIT 274,40 €).

↳ RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX
BOUTEILLES OXYGENE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
TITULAIRE : SOCIETE AIR LIQUIDE - MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE : 5 360
FTTC (SOIT 817,12 €).

↳ LOCATION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE - SERVICE DES PERSONNES AGEES -
PORTAGE DES REPAS A DOMICILE - TITULAIRE DU MARCHE : SOCIETE PETIT
FORESTIER NORMANDIE - MONTANT MENSUEL DE LA LOCATION : 554 €

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**COLLEGE GEORGES BRAQUE
ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA
VILLE DE DIEPPE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 10 avril 2001, le Conseil Municipal désignait ses représentants pour siéger au sein du conseil d'administration et de la commission permanente du Collège Georges Braque.

Ont été élus :

- au conseil d'administration : Mme Monique COTIGNY, Mme Patricia BOUDOUR et Mme Maud MASSUGER
- à la commission permanente : Mme Monique COTIGNY

Par courrier en date du 25 octobre dernier, Madame la Principale nous a avisés que son établissement accueille, depuis la rentrée scolaire 2001/2002, 582 élèves. Par conséquent, conformément aux termes de l'article 12 du décret n° 85 – 924 du 30 août 1985, le nombre de représentants de la commune-siège est ramené à deux. En revanche, aucune modification n'intervient quant à la représentation de la ville au sein de la commission permanente.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, les deux représentants qui siégeront au sein du conseil d'administration du collège Georges Braque.

Candidats :

- Mme Monique COTIGNY
- Mme Patricia BOUDOUR

☞ **Sont élues : Mme COTIGNY** par 28 VOIX et **Mme BOUDOUR** par 27 voix.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**SODINEUF HABITAT NORMAND
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
TRAVAUX D'AMELIORATION DE 74 LOGEMENTS
LOCATIFS - EXTENSION NORD A DIEPPE NEUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par courriers en date des 08 et 22 octobre 2001, la société Sodineuf Habitat Normand a sollicité la garantie de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer les travaux d'amélioration de la cinquième tranche de 74 logements locatifs à Dieppe - Neuville groupe d'immeubles Extension Nord (Immeubles Marco Polo - Christophe Colomb - Balidar).

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand à hauteur de la somme de 2 251 500 F (343 238,96 €), représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 4 503 000 F (686 477,92 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux d'amélioration de la cinquième tranche de 74 logements locatifs à Dieppe - Neuville groupe d'immeubles Extension Nord (Immeubles Marco Polo - Christophe Colomb - Balidar).

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Durée totale du prêt 15 ans
↳ Echéances annuelles
↳ Taux d'intérêt annuel 3,00 %
↳ Taux de progression des annuités 0 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est toutefois précisé que les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du livret A.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**SODINEUF HABITAT NORMAND
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS
RUE JEAN MERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 11 octobre 2001, la société Sodineuf Habitat Normand a sollicité la garantie de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à la construction de 15 logements locatifs à Dieppe - Neuville, Rue Jean Méréault.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand à hauteur de la somme de 2 577 500 F (392 937,34 €), représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 5 155 000 F (785 874,68 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 15 logements locatifs à Dieppe - Neuville, Rue Jean Mérault.

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Durée totale du prêt 35 ans
↳ Taux d'intérêt annuel 3,00 %
↳ Taux de progression des annuités 0 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**DECISION MODIFICATIVE N°1/2001
DU DOMAINE LES ROCHES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative N°1 du Domaine des Roches, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 13 novembre 2001.

Section d'investissement :

Dépenses :

Résultat d'investissement reporté	5 555.05 F
Immobilisations corporelles	13 261.25 F
Immobilisations en cours	12 710.00 F
Total	31 526.30 F

Recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé 31 526.30 F

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Achats et variation des stocks	5 000.00 F
Services extérieurs	118 073.72 F
Impôts et taxes	2 100.00 F
Charges de personnel	86 500.00 F
Charges financières	100.00 F
Total	211 773.72 F

Recettes :

Autres produits de gestion	44 900.00 F
Résultat de fonctionnement reporté	166 873.72 F
Total	211 773 72 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** par chapitre la décision modificative par :

☞ **30 voix pour (groupe de la majorité)**

☞ **9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**ACTIONS DE FORMATION
CONVENTIONS DE PARTENARIAT FINANCIER
VILLE DE DIEPPE/CENTRE NATIONAL DE FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la formation des agents territoriaux est assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Toutefois, dans le cadre de la formation continue ou de la formation initiale, les actions de formation proposées ne répondent pas toujours aux besoins de la collectivité.

C'est pourquoi, le CNFPT peut-être amené à organiser des formations à la demande de la collectivité ou à solliciter le concours d'autres organismes afin d'assurer ces formations, en contrepartie d'un partenariat financier.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1. de décider de recourir aux actions de formations proposées en partenariat financier par le CNFPT lorsque l'offre de formations non payante n'est pas adaptée aux demandes,

2. et d'autoriser le Maire de la Ville de Dieppe à signer les conventions de partenariat financier à intervenir entre la Ville de Dieppe et le CNFPT dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice considéré.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**CHATEAU MUSEE
REALISATION D'UNE ETUDE ARCHEOLOGIQUE
ET ARCHIVISTIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame LOOS, Adjointe au Maire, expose que la Direction des Musées de France et la D.R.A.C. de Haute-Normandie envisagent d'inscrire un projet de réorganisation globale du musée de Dieppe (accès, salles d'exposition, réserves, cheminements, etc.) dans le prochain contrat de plan 2007-2013, en mettant à profit toute la période actuelle pour réaliser les études préalables nécessaires.

A cette fin, ces directions ont proposé qu'une étude documentaire archéologique et archivistique soit prévue dès l'exercice 2001, comme premier élément de la réflexion générale à engager sur le Château-Musée et comme base pour accompagner le conservateur dans la rédaction de son projet scientifique et culturel.

Cette étude serait menée par l'Association française pour l'archéologie nationale (A.F.A.N.) pour un coût de 238 190,68 F TTC (36 311,94 €TTC) pouvant faire l'objet d'un subventionnement de la D.R.A.C./service régional de l'archéologie de 138 190 F.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de confirmer l'engagement de cette étude, de solliciter de l'Etat le versement de la subvention qui lui est réservée et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires pour la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIVERS
CLUBS SPORTIFS
PROROGATION POUR LA SAISON 2001/2002 DES
CONVENTIONS PIRANHAS - CND AVIRON ET ALND
BASKET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur BLONDEL, Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération du 9 décembre 1999 complétée par les délibérations des 27 janvier 2000 et 1^{er} mars 2001, le Conseil Municipal a autorisé l'intervention de conventions de partenariat avec 15 clubs sportifs de la Ville.

Toutefois, parmi ces conventions, trois d'entre elles n'ayant d'effets que pour la saison 2000-2001 :

- Club des Piranhas, convention du 22 juin 2001,
- Club nautique dieppois d'aviron (C.N.D. Aviron), convention du 11 juillet 2001,
- Amicale laïque de Neuville-lès-Dieppe Basket (A.L.N.D. Basket), avenant n° 1 du 11 juillet 2001 à la convention du 7 février 2000,

les parties ont convenu de proroger ces effets pour la nouvelle saison 2001-2002.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les avenants à intervenir pour ce faire, notamment pour ce qui concerne l'A.L.N.D. Basket.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**CIRCUIT "GUILLAUME LE CONQUERANT"
MISE EN PLACE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL
DU TOURISME
PARTICIPATION DE LA VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur MARTIN, Adjoint au Maire, expose que depuis 1998, le Comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime développe un projet de création d'un Circuit Guillaume le Conquérant avec ses partenaires du « 1066 Country » dans le cadre du programme européen Interreg II Rives-Manche.

Ce projet consiste en l'implantation de panneaux sur les sites en lien avec l'histoire de Guillaume le Conquérant et en l'édition d'une brochure (une version française à 80.000 exemplaires et une version anglaise).

Les autres sites de la région concernés sont : l'abbatiale St Georges à St Martin de Boscherville, l'abbaye de Jumièges, l'abbatiale de Montivilliers, le palais ducal et l'abbatiale de Fécamp, les villes d'Eu et de St Valéry sur Somme. Les sites de Falaise, Bayeux et Caen apparaissent également dans la brochure qui retrace les principales étapes de la vie de Guillaume.

Il est prévu d'implanter un panneau de type table de lecture sur le port de Dieppe. Deux pages de la brochure seront consacrées à Dieppe et à Arques la Bataille (ruines du château).

Le Comité départemental du tourisme, maître d'ouvrage, prendra en charge les dépenses liées d'une part, à la fabrication des panneaux et à leur implantation et, d'autre part, à la réalisation de la brochure pour un coût global de 194.000 francs.

Il sollicite toutefois une participation financière de 6 250 francs (952,80 €) de chacun des sites qui se verront dotés d'un panneau.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

① d'approuver l'inscription de Dieppe comme site du Circuit Guillaume le Conquérant ;

② d'autoriser le maire à faire procéder au mandatement de la somme de 6 250 francs (952,80 €) au profit du C.D.T., et plus généralement à l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - AIDE DE LA VILLE AU
FINANCEMENT DE PROJETS EDUCATIFS ET CULTURELS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par lettre en date du 21 septembre, l'Association des étudiants en « Diplôme National de Technologie Spécialisée » (DNTS), du Lycée Pablo Néruda, sollicite l'aide financière de la Ville, pour faire découvrir DIEPPE aux 22 élèves de la nouvelle promotion.

En signe de bienvenue à ces jeunes arrivant d'horizons différents (Poitou-Charente, Bretagne, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Picardie, Maroc...), la Commission Enseignement, réunie le 25 Septembre dernier, a donné un avis favorable pour le versement d'une somme de 1 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette subvention de 1 000 F et de prélever cette somme sur le crédit ouvert au BP 2001 au compte 22.65748.3269 et de la verser à l'Association DNTS du Lycée Pablo Néruda.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

CHARTE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DIEPPOISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'après la réalisation d'un diagnostic confié à l'Institut d'Etudes pour l'Action Educative et Sociale des Francas, les signatures d'un Contrat éducatif local et d'un contrat temps libres, le projet éducatif local (P.E.L), par l'élaboration d'une charte, a franchi une nouvelle étape. La Charte de la communauté éducative dieppoise a été validée le 18 octobre par le groupe de pilotage du P.E.L..

Elle est la traduction d'un engagement des acteurs locaux en faveur de l'éducation et d'une responsabilité partagée. Par leur signature, les membres de la communauté éducative se rassemblent autour de valeurs et s'engagent à agir ensemble dans le respect des objectifs formulés.

Toutefois, ce document n'est pas juridiquement contraignant. Sur cette base, la responsabilité des signataires ne pourra pas être engagée. L'intérêt de la charte est d'explicitier les valeurs communes à tous les acteurs locaux. Leur formulation précise n'est pas l'aspect principal. Elles valent pour le débat auquel elles ont donné lieu et qui doit se poursuivre afin qu'elles restent des références communes à tous les acteurs. La charte sera aussi soumise à la délibération des associations et des établissements scolaires. L'adhésion du plus grand nombre est naturellement souhaitée. Elle constitue la condition préalable pour répondre aux appels à projets lancés dans le cadre du P.E.L.

La charte cherche à favoriser un égal accès aux activités, à respecter les besoins de chacun et à former des jeunes acteurs et responsables. Au delà des valeurs exprimées, il convient de souligner plusieurs enjeux : la réussite scolaire, l'aménagement du temps et des activités des enfants, l'éducation à la citoyenneté, le soutien à la fonction parentale, l'éducation à la santé, la prévention de la délinquance juvénile.

Il est proposé au Conseil Municipal

1. d'adopter la Charte de la communauté éducative dieppoise,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte avec les acteurs locaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PROJETS D'ECOLES
ANNEE SCOLAIRE 2001/2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, rappelle que les projets d'écoles sont écrits pour 3 ans. Afin de les accompagner, des actions spécifiques sont présentées chaque année et déposées auprès de la Ville pour être subventionnées. Elles bénéficient par ailleurs du soutien financier de l'Inspection Académique avec, cette année, une aide particulière en direction des technologies de l'information et de la communication.

Considérant :

- les actions spécifiques présentées,
- le tableau des aides proposées,
- l'avis favorable de la commission "Enseignement" réunie le 25 septembre dernier,

Le Conseil Municipal est invité à allouer une aide globale de 142 070 F, à raison de :

- 67 700 F au titre des actions spécifiques,
- 19 000 F au titre des classes transplantées, sorties pédagogiques,
- 17 000 F au titre des classes à projet artistique et culturel,
- 9 240 F à l'Estran et 8 630 F à Dieppe Ville d'Art et d'Histoire afin de compenser la gratuité d'accès consentie par ces deux structures au profit des écoles de Dieppe,
- 2 500 F à la pédagogthèque pour le soutien du 4^{ème} défi technologique organisé sur le thème des circuits,
- 18 000 F au profit de la Maison Jacques Prévert pour l'activité "Théâtre" développée au profit de 7 écoles,

et ce, conformément à la répartition détaillée dans le tableau ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

ECOLES	SUBVENTIONS aux Actions Spécifiques	SUBVENTIONS aux Classes Transplantées Sorties Pédagogiques	Classes à P.A.C. Après Accord I.A.	SUBVENTIONS GLOBALES
MATERNELLES				
THOMAS	2 000 F			2 000 F
VAUQUELIN	1 800 F			1 800 F
V. FELDMANN	3 800 F			3 800 F
L. de BROGLIE	2 500 F			2 500 F
S. DELAUNAY	3 900 F	1 500 F		5 400 F
J. MAGNY	3 300 F			3 300 F
P. LANGEVIN	4 500 F			4 500 F
L. MICHEL	4 000 F			4 000 F
P. BERP. BERT	1 500 F		1 000 F	2 500 F
E. TRIOLET	3 000 F			3 000 F
PRIMAIRES				
SEVIGNE	2 000 F			2 000 F
MICHELET	4 800 F		3 000 F	7 800 F
DESCELIERS	1 000 F	1 000 F		2 000 F
L. de BROGLIE	1 000 F	2 500 F	3 000 F	6 500 F
A. BOUDIER	3 000 F	3 000 F		6 000 F
J. FERRY	2 500 F	1 000 F	2 000 F	5 500 F
S. DELAUNAY	7 600 F	5 000 F		12 600 F
P. BERT	3 500 F	5 000 F		8 500 F
P. LANGEVIN	6 500 F		4 000 F	10 500 F
J. PREVERT Prim.	5 500 F		4 000 F	9 500 F
SOUS-TOTAL	67 700 F	19 000 F	17 000 F	103 700 F
Estran	9 240 F			9 240 F
Dieppe Ville d'Art	8 630 F			8 630 F
Pédagothèque	2 500 F			2 500 F
M.J.P.	18 000 F			18 000 F
TOTAL	106 070 F	19 000 F	17 000 F	142 070 F

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"ACCUEIL ET EVEIL EN FAMILLE"
(LA CRECHE FAMILIALE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la prise en charge du jeune enfant âgé de 3 mois à 3 ans, en dehors de son milieu familial est une nécessité sociale à laquelle la ville contribue avec ses équipements mini-crèches et haltes jeux.

Du fait de la diversité des besoins des familles, l'ensemble des formules proposées ne répond pas à toutes les situations.

C'est pourquoi, la ville de Dieppe soutient les initiatives associatives dont l'association « Accueil et Eveil en Famille » (la crèche familiale) qui participent à l'accueil des jeunes enfants dans la cité en complémentarité des structures existantes.

Dans le souci d'un meilleur service à la population, la ville de Dieppe et l'association « Accueil et Eveil en Famille » (la crèche familiale), conviennent de la signature d'une convention précisant les conditions dans lesquelles la ville apporte son soutien à l'association pour l'exercice de ses missions.

Cette convention porte notamment sur les points suivants :

- 1/ offrir aux assistantes maternelles de l'association la possibilité de participer à des regroupements dans les structures municipales,
- 2/ inviter le personnel de l'association à participer aux rencontres formation-échanges organisées par le service petite enfance,
- 3/ associer les enfants de l'association aux actions menées dans les crèches Municipales,
- 4/ mettre des locaux à la disposition de l'association,
- 5/ aider financièrement l'association à hauteur de 6 400 F par enfant, dans la limite de 34 places par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PROGRAMMATION 2002
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES
DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE SCOLAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "scolaire".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est la suivante :

	Montant TTC en F.	Montant TTC en €
1°/ Ecole primaire BOUDIER restaurant – réfection de la couverture et amélioration de l’isolation thermique (tranche 4/4)	220 608,30	33 631,52
2°/ Ecole primaire DESCELIERS – réfection de l’installation électrique (tranche 2/2)	506 018,35	77 142,00
3°/ Ecole primaire Louis de BROGLIE - traitement de l’étanchéité des façades (réparation des bétons et imperméabilisation) tranche 2/3	424 076,20	64 650,00
4°/ Ecole maternelle THOMAS – aménagement d’un escalier de sortie de secours	165 534,67	25 235,60
5°/ Ecole primaire Jacques PREVERT - traitement de l’étanchéité des façades, création d’un auvent et mise en place de volets de protection	394 615,86	60 158,80
6°/ Ecole maternelle BOUDIER - remplacement des volets roulants manuels	110 006,03	16 770,31
7°/ Ecole maternelle VAUQUELIN – traitement de l’étanchéité des façades et remise en état intérieure (rejointoiement des maçonneries en briques, hydrofugation, peinture des menuiseries extérieures) - tranche 1/2	599 376,77	91 374,40
8°/ Ecole primaire MICHELET - traitement de l’étanchéité des façades (rejointoiement des maçonneries en briques, hydrofugation, peinture des menuiseries extérieures) - tranche 1/2	259 677,63	39 587,60
9°/ Ecole maternelle Elsa TRIOLET – traitement de l’étanchéité des façades et remise en état du hall de jeux	160 043,01	24 398,40
10°/ Ecole primaire Jules FERRY - travaux de modernisation de l’éclairage, mise en conformité des installations électriques et d’amélioration du confort acoustique des locaux (tranche 1/2)	686 459,00	104 650,00
11°/ Ecole primaire Louis de BROGLIE – réfection de la cour de récréation	442 518,93	67 461,58
12°/ Ecole maternelle VAUQUELIN – réfection de la cour de récréation et de la cour d’entrée	191 424,00	29 182,40
13°/ Ecole primaire Jacques PREVERT – réhabilitation complète et amélioration du confort acoustique du restaurant	273 799,07	41 740,40
14°/ Ecole primaire Louis de BROGLIE - travaux d’amélioration du restaurant (remplacement de menuiseries, isolation acoustique, peinture)	85 003,24	12 958,66

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PROGRAMMATION 2002
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES
DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE SPORTIF**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "sportif".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est, par ordre de priorité, la suivante :

	Montant TTC en F.	Montant TTC en €
1°/ Stade Pierre de COUBERTIN – réfection intérieure des anciens vestiaires	294 196,71	44 850,00
2°/ Gymnase Léon ROGE – réfection des douches et des sanitaires (carrelage et faïence)	160 827,54	24 518,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

<p style="text-align: center;">PROGRAMMATION 2002 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE CULTUREL</p>

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "culturel".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est, par ordre de priorité, la suivante :

	Montant T.T.C. en F.	Montant T.T.C. en €
1°/ Réhabilitation du centre Jean RENOIR – (3 ^{ème} /3 tranche) réfection des toitures	956 798,31	145 862,96
2°/ Maison des Jeunes et de la Culture - travaux de conformité de la salle de spectacles	203 340,93	30 999,12

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

<p style="text-align: center;">PROGRAMMATION 2002 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE CULTUEL</p>

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "cultuel".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est, par ordre de priorité, la suivante :

	Montant TTC en F.	Montant TTC en €
1°/ Eglise Saint-Jacques - travaux de réfection électrique (tranche 1/2)	538 678,11	82 120,95
2°/ Presbytère Saint-Jacques - réfection des toitures et remplacement de menuiseries extérieures	227 449,35 F	34 674,43
3°/ Eglise Notre Dame des Grèves du Pollet travaux de réfection des maçonneries (tranche 3/4)	598 364,73	91 220,12

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PROGRAMMATION 2002
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES
DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE
"ADMINISTRATION"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "administration".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est, par ordre de priorité, la suivante :

	Montant T.T.C. en F	Montant T.T.C en €
1°/ Maison de quartier du Pollet - travaux d'aménagement	943 966,92	143 906,83
2°/ Gendarmerie de Dieppe – aménagement de logements pour les gendarmes adjoints	434 446,17	66 230,89

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PROGRAMMATION 2002
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLES
DEMANDES DE SUBVENTIONS : DOMAINE "DIVERS"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, présente les nouveaux dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement subventionnables dans le domaine "divers".

Chacun de ces dossiers comportera :

- Une notice descriptive et estimative
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan de l'avant projet ou de repérage

Et sera accompagné de la délibération du Conseil Municipal décidant l'exécution de l'opération.

Après sélections effectuées avec les services ou divisions concernés, la liste des dossiers de demandes de subventions proposée dans le cadre de l'exercice 2002 est, par ordre de priorité, la suivante :

	Montant TTC en F	Montant TTC en €
1°/ Mini-Crèche de l'ours brun - réhabilitation des locaux	264 306,34	40 293,24
2°/ Domaine « Les ROCHES » - réhabilitation des façades extérieures du bâtiment en préfabriqué	120 087,18	18 307,17
3°/ Restaurant Marcel PAUL	100 466,22	15 315,98

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- d'adopter l'ensemble des APS de ce programme
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 36 voix pour (majorité et élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**PISCINE IRIS A NEUVILLE LES DIEPPE
TRAVAUX DE REHABILITATION - PLAN DE FINANCEMENT
RENOUVELLEMENT URBAIN
RESTRUCTURATION DES QUARTIERS
DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'action globale de renouvellement urbain engagée sur Neuville-Nord la ville se propose de réhabiliter la piscine IRIS construite en 1975 et d'en améliorer significativement les conditions d'accueil.

Cet équipement public de quartier intéresse une large part de la population et accueille dans le cadre de leurs activités sportives les établissements scolaires du quartier.

Cette action s'intègre très précisément dans une réflexion d'ensemble de restructuration du quartier: réhabilitation et recomposition de la totalité des façades des immeubles d'habitation de Neuville-Nord par SODINEUF Habitat Normand, construction du DRAKKAR, équipement culturel de quartier, en 1999 / 2000 puis la réhabilitation complète du gymnase Robert VAIN par la Ville de DIEPPE en 2000 et 2001. La piscine IRIS reste le dernier grand équipement public à réhabiliter de ce secteur.

La réhabilitation et la rénovation complète des façades (après celles de l'ensemble du parc SODINEUF et celles du gymnase Robert VAIN) participeront à une amélioration notable du paysage urbain en même temps que les conditions d'accueil et de confort des usagers feront l'objet d'une attention particulière.

Les travaux se décomposeront en deux tranches distinctes :

▪ Tranche 1/2

- Déplacement des locaux techniques propres à la chaufferie (tranche 1/2) avant recomposition des circulations et locaux destinés au public (tranche 2/2).
- Rénovation des installations techniques de filtration de l'eau et de traitement de l'air pour répondre aux critères de conformité actuels.

Ces travaux seraient réalisés pendant le deuxième semestre 2002 sans interruption du fonctionnement de l'établissement.

▪ Tranche 2/2

- Réhabilitation extérieure totale (couverture, façades, menuiseries extérieures aluminium, ...)
- Amélioration des conditions d'accueil et de confort des usagers publics et scolaires par la recomposition des circulations, vestiaires, sanitaires et autres locaux annexes de la piscine.

Ces travaux seraient réalisés courant 2003 et requerront une interruption du fonctionnement de l'établissement.

Ce projet est notamment susceptible de faire l'objet de subventions :

1. du **Conseil Général** au titre de la politique de la ville suivant le barème rappelé ci-après:

▪ 0 à 1 000 000 FHT	50 %
▪ 1 000 000 à 3 000 000 FHT	45 %
▪ 3 000 000 à 5 000 000 FHT	35 %
▪ 5 000 000 à 7 000 000 FHT	25 %
▪ 7 000 000 à 8 000 000 FHT	15 %

Le montant des travaux subventionnable est limité à 8 000 000 FHT

2. de l'**Etat** au titre de la distribution des **fonds européens Feder** –
Axe 3 : Renouvellement urbain, restructuration des quartiers.

La participation s'élèverait à 45 % du montant HT des travaux liés à la réhabilitation extérieure du bâtiment et à son intégration dans le paysage urbain environnant.

1^{ERE} TRANCHE / 2

Montant estimé des travaux y compris maîtrise d'œuvre :

384 615,38 €HT 2 522 911, 50 FHT
460 000,00 €TTC 3 017 402, 20 FTTC

Financement	Base de calcul de la participation		% de participation	Montant de la participation	
	€HT	F HT		€	F
- Conseil général	152 449,00	1 000 000,00	50 %	76 224,51	500 000,00
	232 166, 37	1 522 911, 50	45 %	104 474,87	685 310,19
- FEDER (Renouvellement urbain – Restructuration des quartiers)			0 %		
- Ville de DIEPPE				279 300, 62	1 832 092, 01
TOTAL T.T.C.				460 000,00	3 017 402,00

2^{EME} TRANCHE / 2

Montant estimé des travaux y compris maîtrise d'œuvre:

624 581,94 €HT 4 096 988, 90 FHT
747 000,00 €TTC 4 899 998, 70 FTTC

Financement	Base de calcul de la participation		% de participation	Montant de la participation	
	€HT	F HT		€	F
- Conseil général	72 731,67	477 088, 46	45 %	32 729, 25	214 689, 81
	304 898,03	2 000 000,00	35 %	106 714, 31	700 000, 00
	246 952,24	1 619 900, 40	25 %	61 738, 06	404 975, 12
- FEDER (Renouvellement urbain – Restructuration des quartiers)	624 581,94	4 096 988, 90	45 %	281 061, 87	1 843 645,00
- Ville de DIEPPE				264 756, 51	1 736 688,77
TOTAL T.T.C.				747 000,00	4 899 998,70

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme ainsi présenté par les Services Techniques
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**RESTRUCTURATION DES OUVRAGES DE PROTECTION
DE LA PLAGE DE PUY - REFECTION DES EPIS
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a adopté la programmation pluriannuelle relative à la restructuration des ouvrages de protection de la plage de Puys – réfection des épis – ainsi que le montage financier des travaux qui prévoyait une participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 1,2 MF (30 % de 4 MF HT de travaux).

La Direction de l'Espace Rural et de l'Environnement du Conseil Général, par courrier en date du 21 septembre 2001, nous informe d'une erreur commise dans le mode de calcul de cette participation qui devient :

⇒ Coût des travaux inférieur ou égal à 2 MF.....	40 %
⇒ Tranche de travaux comprise entre 2 et 5 MF.....	30 %
⇒ Tranche de travaux supérieure à 5MF.....	20 %

soit : 2 MF x 40 % = 800 000 F
 2 MF x 30 % = 600 000 F
 1 400 000 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la nouvelle participation fixée à 1 400 000 F.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
 CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
 DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
 DE LA VILLE DE DIEPPE.

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE FIOUL
DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
LOT 1 : FOURNITURE DE CARBURANTS
PRISE LOCALE A LA POMPE
LOT 2 : FOURNITURE DE CARBURANTS SUR LE
TERRITOIRE NATIONAL
AVENANTS N°1 AUX MARCHES 01.153 ET 01.154**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par marchés 01.153 et 01.154 du 6 juin 2001, la Ville de Dieppe a confié respectivement aux sociétés Marchand et Elf Antar la fourniture de carburants prise locale à la pompe et sur le territoire national.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières annexé aux marchés prévoyait notamment comme garantie financière le versement d'un cautionnement de 40 000 F entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal de Dieppe.

Le cautionnement ne devant être exigé que s'il existe des raisons de craindre des difficultés lors de l'exécution du marché, ce qui n'est effectivement pas le cas pour la fourniture de carburants, il est proposé de le supprimer de ces 2 marchés.

Il est donc proposé :

1. de valider la suppression de la clause cautionnement du Cahier des Clauses Administratives Particulières – marché de carburants,

2. d'autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 1 à intervenir avec les sociétés Marchand et Elf Antar.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**AMENAGEMENT DU QUAI HENRI IV
CLOTURE DU MANDAT SEMAD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par convention de mandat en date du 10 janvier 1996, la Ville de Dieppe avait chargé la SEMAD de l'aménagement du Quai Henri IV dans les espaces compris entre les façades des constructions et le bassin de plaisance.

L'enveloppe financière prévisionnelle s'élevait à 29 560 000 FHT.

Par un avenant n° 1 en date du 23 décembre 1997, l'enveloppe financière prévisionnelle était ramenée à 25 740 000 FHT, en raison de la diminution des travaux d'assainissement pluvial initialement prévus et la forfaitisation du montant de la rémunération du mandataire.

L'aménagement du Quai Henri IV étant achevé techniquement et financièrement, il convient aujourd'hui, pour la Ville de Dieppe, de clore ce mandat suivant le bilan de clôture ci-joint, qui se traduit par un coût définitif de 23 995 966,50 FHT (vingt trois millions neuf cent quatre vingt quinze mille neuf cent soixante six francs et cinquante centimes), inférieur au montant du mandat initial de 25 740 000 F. HT. (vingt cinq millions sept cent quarante mille francs).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** le bilan de clôture du mandat à la Semad sur cette opération tel qu'annexé à la présente.

☞ Messieurs LEVEAU et JACQUELINE ne prennent pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS
CLASSEES - ENTREPOTS FRIGORIFIQUES RUE DES
JARDINS OUVRIERS - SOCIETE S.A SOFRINO**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que la société SOFRINO SOGENA exploite depuis janvier 1997, rue des Jardins Ouvriers à Dieppe, un entrepôt frigorifique fonctionnant à l'ammoniac, destiné à réceptionner puis stocker toute sorte de produits d'origines alimentaires congelés.

L'établissement ne reçoit que des produits déjà traités et déjà congelés.

Les produits réceptionnés ne subissent aucun autre traitement en dehors du remplacement éventuel du conditionnement.

En 1997, l'exploitation de l'entrepôt était déjà réglementée par les textes liés à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et soumise à autorisation.

SOFRINO avait déposé à cet effet, à la Préfecture de la Seine Maritime, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, qui ne s'est pas concrétisé par un arrêté préfectoral

d'autorisation d'exploiter, car de nombreuses pièces complémentaires étaient manquantes.

Entre temps, il y a eu des modifications de nomenclature. Les installations ont été modifiées et le dossier complété. Cette installation relève toujours du régime de l'autorisation.

Ceci amène la société SOFRINO à déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, conformément aux articles 2, 3 et 20 du décret du 21 septembre 1997 pris en application du titre premier du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article L 512.2 du Code de l'environnement, complétées par l'article 8 du décret précité, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter, dès l'ouverture de l'enquête publique, qui doit se dérouler du 23 octobre 2001 au 23 novembre 2001.

Vu le dossier :

- étude d'impact,
- études des dangers,
- notices d'hygiène et sécurité du personnel,

soumis à la présente enquête, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**CESSION FONCIERE
DESAFFECTATION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC
SCOLAIRE - ANGLE DES RUES DE L'AVENIR ET DU
GENERAL DE GAULLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 1^{er} février 2001, le conseil municipal décidait de céder une partie de la parcelle cadastrée section 466 AD n° 473, pour une superficie de 280 m² sise angle des rues de l'Avenir et du Général de Gaulle.

Par une seconde délibération du 26 juin 2001, le conseil municipal approuvait la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces 280 m².

Toutefois, afin de permettre à l'acquéreur, M. PLOUARD, de bénéficier d'une emprise foncière cohérente qui doit tenir compte des dispositions du code de l'Urbanisme relatives au respect des distances de construction par rapport aux limites séparatives, il est nécessaire de lui céder une surface de 353 m².

De plus, il convient de respecter la procédure de désaffectation des biens réservés à l'enseignement.

La collectivité doit saisir le Préfet qui doit prendre un arrêté autorisant la désaffectation du bien, après avoir recueilli l'avis de l'Inspecteur d'Académie.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- de saisir Monsieur le Préfet, en vue d'obtenir la désaffectation de cette parcelle de terrain de 353 m², qui fait partie du domaine public scolaire, afin de recouvrer la capacité de la céder,

- d'approuver la cession de ces 353 m², au prix de 55 F/m² prélevés sur une plus grande parcelle cadastrée section 466 AD n^o 473, au bénéfice de M. PLOUARD,

- de poursuivre l'application des deux précédentes délibérations en apportant une modification de la surface cédée qui est portée à 353 m², au lieu de 280 m², après division cadastrale,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, successeur de Maître BARRET, notaire de la ville et Maître LEVILLAIN, notaire de l'acquéreur.

Les frais et honoraires divers seront à la charge de l'acquéreur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**OPERATION BOUGE TES 4 SAISONS
VACANCES DE TOUSSAINT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Madame COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du dispositif « Ville, Vie, Vacances », la Ville et ses partenaires de l'opération « Bouge tes 4 Saisons » ont proposé aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, et aux jeunes adultes, le programme d'activités suivant pendant les vacances de Toussaint :

- construction en kit d'un bateau dans le cadre du projet national des Glénans « Frères de Mer 2002 » et découverte du milieu maritime, pour un groupe de 12 à 15 jeunes. Le projet, qui porterait sur l'ensemble des petites vacances scolaires, se terminera en mai 2002 par une chasse au trésor au large des Côtes d'Armor, mettant en présence les 10 bateaux construits dans 10 villes différentes,

- V.T.T. en forêt d'Arques, de 14 heures à 17 heures, pour 24 jeunes. Un ramassage en car a été organisé.

- canoë-kayak polo, de 14 heures à 17 heures, à la piscine de la station balnéaire,

- accro-sport (portées, équilibres, pyramides), de 13 h 30 à 16 h 30, au gymnase de la Maison des Sports,

- tournoi de football, de 14 heures à 16 heures, sur l'espace Liberté du Val Druel, le 2 novembre,
- atelier multimédia, au pôle de services La Fontaine, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, pour des jeux vidéo, jeux de rôle, des tournois FIFA 2000 et Starcraft,
- confection d'une exposition sur l'euro, au pôle La Fontaine, pour 40 jeunes,
- jeux de société, point presse-documentation, baby-foot, fabrication de décorations et de balles de jonglage au pôle de services Camille-Claudiel pour accompagner la fête d'Halloween du 31 octobre, organisée par l'atelier couture du pôle,
- séance de cinéma avec « la planète des singes », à Dieppe Scène Nationale, de 10 heures 30 à 12 heures 30 le vendredi 2 novembre.

Cette programmation a été réalisée en partenariat avec le service municipal des sports, le pôle de services Camille-Claudiel, le pôle de services La Fontaine, la Maison Jacques Prévert et le Petit Prévert, le Club des Jeunes de Neuville, l'Estran, Dieppe Scène Nationale.

Considérant l'avis favorable émis par la commission n°2 réunie le 22 octobre dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser le paiement, sous forme de subvention, de la somme de 304,90 € (soit 2 000 F) à la Maison Jacques Prévert pour l'atelier « euro » et de la somme de 2 286,75 € (soit 15 000 F) au Club des Jeunes de Neuville pour l'action « Frères de Mer ».

2°) d'approuver l'acquisition, sur les crédits du contrat de ville, de 250 tee-shirts « bouge tes 4 saisons » pour 762,25 €(soit 5 000 F), d'un logiciel multimédia pour 45,75 €(soit 300 F), de journaux et revues pour 16,75 €(soit 110 F).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

☞ Madame SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR
PROPOSITION DE REUNION A HUIS CLOS
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Conformément à l'article L.212118 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Maire, propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos pour délibérer sur les admissions en non valeur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE** cette demande de huis clos.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**TAXES ET PRODUITS COMMUNAUX
ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme GALLAIS, M. CARON, M. WILKINSON, M. BAZIN, Mme MASSUGER, M. CUVILLIEZ et M. PARIS.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. CARON à M. ANCELOT, M. WILKINSON à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. LEMASSON, Mme MASSUGER à M. MARTINE, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. PARIS à M. BEAUFILS.

Secrétaire de séance : M. ANCELOT.

Monsieur LEVEAU, Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant de cet état s'élève à la somme de 25 391,98F. Il s'agit principalement :

- de loyers et charges année 1996 (débiteurs décédés ou non solvables),
- de participations à la restauration scolaire 1992 à 2000 (débiteurs non solvables),
- d'indemnisation médiathèque 1996 à 1999 (restitution des documents empruntés 1 à 3 ans après l'émission du titre),
- divers (désinsectisation, autorisation de voirie etc).

La dépense correspondante est inscrite au compte 01 654 31213.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 21 Novembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.